



Réf. : C.L.15.2025

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de se référer aux documents suivants de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif :

- WHA68.8 (2015) : Santé et environnement : agir face aux conséquences sanitaires de la pollution de l'air¹
- A71/10 : Santé, environnement et changements climatiques²
- A72/15 : Santé, environnement et changements climatiques – Projet de stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques³
- WHA77.14 (2024) : Changements climatiques et santé⁴
- A77/16 : Projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028⁵
- EB156/24 : Feuille de route actualisée pour une action mondiale renforcée face aux effets néfastes de la pollution de l'air sur la santé⁶

Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) a désigné l'OMS en tant qu'organisme responsable de la compilation et de la présentation d'un large éventail d'indicateurs mondiaux officiels d'ODD liés à l'environnement et à la santé.⁷

Selon les instructions du Groupe d'experts, les organismes internationaux chargés de présenter des estimations nationales sur les indicateurs des ODD devraient consulter les pays en ce qui concerne l'interprétation et l'utilisation des données nationales dans les estimations et les rapports mondiaux.

¹ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68-REC1/A68_2015_REC1-fr.pdf#page=1.

² https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA71/A71_10-fr.pdf.

³ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA72/A72_15-fr.pdf.

⁴ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB156/A77_REC1_EXTRACT-fr.pdf.

⁵ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA77/A77_16-fr.pdf.

⁶ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB156/B156_24-fr.pdf.

⁷ [Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development.](#)

Demande de données sur la pollution de l'air (indicateurs 11.6.2 et 7.1.2 des ODD)

En vue de la mise à jour des indicateurs 7.1.2, 11.6.2 et 3.9.1 des ODD pour le prochain cycle de rapports, **l'OMS demande par la présente aux États Membres de fournir des données pour certains indicateurs des ODD liés à la pollution de l'air (11.6.2 et 7.1.2). Elle sollicite en particulier des données nationales sur la qualité de l'air, indispensables pour l'élaboration de ces indicateurs d'ODD.** Les États Membres sont invités à fournir des données nationales annuelles sur les concentrations moyennes nationales de particules (PM_{2,5}, PM₁₀)¹ et de NO₂ provenant des stations de surveillance au sol, de 2010 à la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Ces données sont régulièrement compilées par l'OMS depuis 2011 et mises à la disposition du public.² Le modèle que les États Membres doivent utiliser pour soumettre leurs données nationales peut être téléchargé en utilisant le lien suivant : <https://www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution/submitting-official-data> (en anglais seulement).

Les États Membres sont également invités à envoyer d'éventuelles **enquêtes nationales pertinentes contenant des informations sur la cuisson, l'éclairage et les combustibles à usage domestique** si celles-ci ne sont pas accessibles au public.

Les données doivent être envoyées par courriel avant le **15 juillet 2025** à sdg_airpollution@who.int. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter la D^{re} Heather Adair-Rohani, Cheffe par intérim de l'Unité Qualité de l'air, énergie et santé (adairrohani@who.int), ou la D^{re} Sophie Gummy (tél. : +41 79 467 3402 ; courriel : bonjourso@who.int). Les États Membres qui souhaitent suivre l'évolution des estimations modélisées, pour tout ou partie des indicateurs, sont invités à prendre contact avec la D^{re} Sophie Gummy à l'adresse bonjourso@who.int.

Consultation des pays sur les ODD 3.9.1, 3.9.2, 7.1.2 et 11.6.2 et désignation de référent(e)s pour la prochaine publication de données

Afin que la consultation des pays soit la plus efficace possible, **les États Membres sont invités à désigner un(e) ou plusieurs référent(e)s** pour les indicateurs des ODD susmentionnés et les estimations de la charge de morbidité imputable à la pollution de l'air et aux problèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les ministères concernés (santé, environnement, énergie, eau, bureau national de statistique). Il s'agit de renforcer la coopération et le soutien sur ces questions importantes. Leur rôle sera d'examiner les données et de fournir un retour d'information en vue de finaliser les estimations des ODD et la base de données de l'OMS sur la qualité de l'air.³ **Les noms de ces référent(e)s doivent être communiqués au plus tard le 30 juin 2025** à la D^{re} Sophie Gummy (bonjourso@who.int) et à la Dre Sophie Boisson (boissons@who.int) en mettant en copie sdg_airpollution@who.int.

¹ Matières particulaires d'une taille égale ou inférieure à 2,5 et 10 micromètres, respectivement.

² <https://www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution/who-air-quality-database>.

³ Veuillez noter que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) a demandé à la Division de statistique des Nations Unies de compiler des informations sur les référent(e)s ODD des bureaux nationaux de statistique afin de s'assurer que les bureaux nationaux de statistique sont dûment informés des interactions entre les organismes internationaux et les pays lors de la collecte, du traitement et de la diffusion de données sur les indicateurs des ODD. L'OMS demande donc instamment aux États Membres de se coordonner avec leur référent(e) officiel(le) pour les ODD lorsqu'ils désignent des expert(e)s chargé(e)s d'examiner les ODD susmentionnés.

L'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 9 juin 2025